

Colère

L'armée parachutée une étude contre les éoliennes

Sans crier gare, le Département de la défense déboule avec une carte d'exclusion et de restrictions des éoliennes. Le Conseil d'Etat vaudois est fâché par le timing et le procédé

L'essentiel

- **Colère** L'annonce de l'armée a pris de court la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro qui juge la manière «inacceptable»
- **Menace** Les zones d'exclusion et de restriction torpillent la planification éolienne vaudoise
- **Bombe politique** Le Département fédéral de la défense a provoqué une levée de boucliers de plusieurs cantons. Guy Parmelin devra s'expliquer

Patrick Chuard

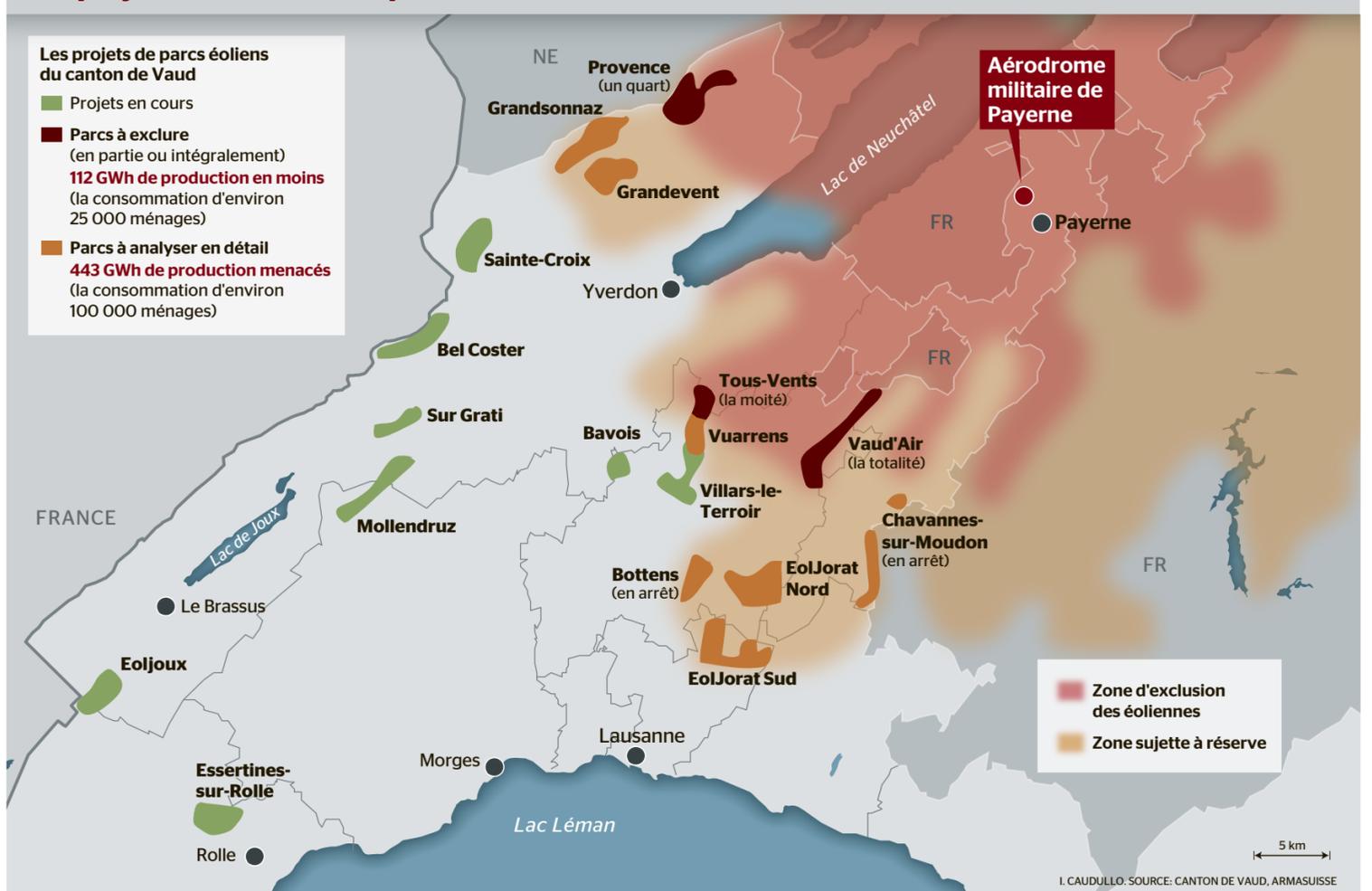
On le pressentait, c'est confirmé. L'armée va paralyser plusieurs parcs d'éoliennes dans la Broye et le Nord vaudois. La carte présentée hier matin par le Département de la défense (DDPS) à Payerne définit carrément des zones d'exclusion pour les moulins à vent. Une étude menée par des spécialistes d'Armasuisse (*lire ci-dessous*) définit désormais une zone «d'exclusion» des éoliennes autour de l'aérodrome militaire de Payerne. Le périmètre comprend un quart du futur parc de Provence (dix-sept éoliennes en projet), la moitié du parc de Tous-Vents (sept) et la totalité du parc de Vaud'Air (six). Ce n'est pas tout: elle dessine aussi une zone «sujette à réserve», laquelle exigera de nouvelles études et des négociations avec les promoteurs. Cela concerne même le projet d'Eoljorat Sud (huit éoliennes), porté par Lausanne. «Cette étude n'a pas de force de loi, mais elle constitue une base sur laquelle le DDPS travaillera désormais pour les autorisations», annonce Bruno Locher, chef du Domaine espace et environnement au DDPS. Les périmètres touchent surtout les cantons de Vaud et de Fribourg, mais aussi une partie de Berne et de Neuchâtel.

Une bombe politique

Dévoilée hier matin sans préavis aux cantons concernés, la carte a fait l'effet d'une bombe politique. Le Conseil d'Etat vaudois s'insurge contre la manière de faire. «C'est inacceptable! lance Jacqueline de Quattro, la conseillère d'Etat vaudoise en charge du Territoire et de l'environnement. La Confédération a approuvé la planification éolienne vaudoise de 2015, cela fait déjà une année. On savait que cette étude était en cours, nous avons demandé des informations pour positionner les parcs, mais sans réponse en retour.» Alors que la Confédération affirme attendre du canton de Vaud qu'il produise 25% à 30% de l'énergie éolienne pour toute la Suisse, elle fait aujourd'hui un pas en arrière incompréhensible, selon la ministre PLR: «Les Vaudois sont prêts à sortir du nucléaire et à miser sur les renouvelables. On leur demande de consommer moins, ou différemment. Mais si Berne envoie des messages contradictoires, c'est catastrophique.»

Le DDPS ne répondra pas aujourd'hui sur le terrain politique. L'étude va d'abord être officiellement livrée aux cantons, puis des discussions démarreront au début de 2017. Le conseiller fédéral Guy Parmelin (UDC/VD) n'a pas souhaité s'exprimer hier. En attendant, le Canton de Vaud a pris sa calculatrice, pour mesurer qu'un potentiel de 555 gigawatt-heures d'énergie

Les projets éoliens touchés par l'activité de l'armée



Espace aérien

Radars en cause

La nouvelle carte du Département de la défense (DDPS) remplace l'ancienne zone de «restriction» pour les éoliennes, qui formait un rayon de 20 kilomètres autour de Payerne. Plus précise, elle prend en compte les axes d'approche et de décollage des jets militaires sur la piste broyarde, qui est la principale base d'engagement des Forces aériennes suisses. La zone rouge constitue un périmètre «d'exclusion» selon les techniciens: «On part du principe que si le réseau radar intercepte une éolienne dans ce secteur, il peut être dérangé», indique Olivier Progin, spécialiste du DDPS. Une partie de cette zone est dessinée par le ballet que doivent exécuter les jets pour s'entraîner autour du lac de Neuchâtel, lorsqu'ils tirent à Forel (FR). «Lorsqu'ils tournent près de Provence, les appareils ne sont qu'à 200 mètres du sol», explique le colonel Benoît Studemann. Les radars militaires de Payerne seraient-ils moins performants que ceux de Skyguide? «Non, c'est juste différent, explique Benoît Studemann, nous utilisons surtout des radars primaires qui doivent balayer la totalité de l'espace aérien. Les radars civils, eux, n'ont pas besoin de savoir ce qui se passe au sol ou au bord du lac.»

éolienne est menacé à terme. Soit l'équivalent de la consommation de 315 000 Vaudois. Ce n'est pas rien.

Romande Energie avertit

Ces restrictions constituent une «mauvaise surprise» pour Romande Energie, qui porte le projet de Provence. Deux préavis positifs avaient pourtant été émis par le DDPS en 2013 et en 2014. Une réunion pour explications est agendée la semaine prochaine. D'ores et déjà, Romande Energie avertit la Confédération: rappelant qu'elle s'est «fortement impliquée dans ce projet et que d'importants frais ont déjà été engagés, notamment

«Les Vaudois sont prêts à miser sur les renouvelables. Si Berne envoie des messages contradictoires, c'est catastrophique»



Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat

A Payerne, les F/A-18 voleront le week-end aussi

● Limitées jusqu'ici aux horaires de bureau du lundi au vendredi, les interventions des avions de combat F/A-18 pour des missions de police aérienne seront étendues aux week-ends. «Dès le 2 janvier nous pourrons voler de 8 h à 18 h, 365 jours sur 365, c'est une révolution!» a expliqué vendredi à Payerne, le colonel EMG Benoît Studemann. Cet élargissement s'inscrit dans la «montée en puissance» des Forces aériennes pour assurer une police aérienne 24 h sur 24, d'ici à 2020. La mission: intercepter les aéronefs qui violent gravement les règles du trafic ou la souveraineté de l'espace aérien, mais aussi contrôler ponctuellement des aéronefs d'Etats étrangers qui requièrent pour le survol

du territoire suisse une «diplomatic clearance». «Des décollages nocturnes ou les week-ends n'auront lieu qu'en cas d'extrême urgence» indiquent les militaires. Les F/A-18 Hornet seront armés avec de la munition de guerre qui pourra servir à des tirs de semonce voire, en cas extrême, à un abattage en vol. Avec les horaires actuels, l'armée ne peut s'occuper que de 44% du trafic qui passe au-dessus de la Suisse. Cette année, cela a représenté 26 «hot missions», 330 missions de contrôle, 58 violations de l'espace aérien, 7 violations de frontières. Dès 2017, ce seront 62% du trafic qui pourront être potentiellement surveillés, puis 92% dès 2019 et 100%, à terme, en 2020. Payerne est la base principale des deux

pour les études de faisabilité», elle affirme que sa «priorité reste de le concrétiser. Si cela ne devait pas être le cas, il n'est pas exclu qu'une demande de dédommagement soit formulée.» Au comité romand de Suisse-Eole, Lionel Perret s'étonne de «la façon de faire du DDPS, qui nous tient à l'écart de son étude, puis la livre aux médias avant les cantons». Il croise les doigts: «Il reste à espérer que cette carte n'est qu'une base de travail et que des interdictions ne seront pas décrétées hâtivement. Et pour cette zone jaune, à laquelle on ne s'attendait pas, il faut au moins espérer que le DDPS mette des ressources pour participer aux études.»

avions affectés à ces missions. Pour les riverains, cela signifie qu'il faudra potentiellement compter avec des mouvements d'avions hors des horaires habituels, parfois aussi à des vols supersoniques exceptionnels. Les avions auront moins de quinze minutes pour décoller après l'alarme. Ils seront prêts en permanence, ce qui nécessite la présence non-stop de onze personnes. «Pour assurer ce service, nous engageons beaucoup de monde: des mécaniciens, des armuriers, des spécialistes de toutes sortes. Une centaine d'emplois à terme» explique Benoît Studemann. Les frais supplémentaires pour assurer ce service se montent à 30 millions par an pour la Confédération. **Christian Aebi**